



FCV-VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

Procès-verbal

Séance du comité du 10 novembre 2021

09h30 – 11h00

Salle polyvalente – Salle VIP, Rue des Industries 11, 1964 Conthey

Participants	Stéphane Coppey Niklaus Furger David Melly Christophe Germanier Virginie Gaspoz Stève Lattion Patric Zimmermann Florian Piasenta Theo Schmid Eliane Ruffiner-Gunter, secrétaire générale
Excusés	-
Distribution	Comité

L'ordre du jour :

1.	Christine Genolet-Leubin, Cheffe de Service, Service de l'environnement : – 5G : informations générales – autorisations et développements juridiques – Dossiers de compétence communale : changements dans l'évaluation par le SEN 1. Ch. Genolet-Leubin informe sur le rayonnement non ionisant (RNI) et les antennes de téléphonie mobile. Elle souligne que la réglementation (LPE, Loi sur la protection de l'environnement et ORNI, Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) est indépendante de la technologie (vaut pour 2G, 3G, 4G, 5G). Dans ce domaine, les communes sont compétentes pour l'exécution de la législation sur les constructions et l'aménagement du territoire, lorsque celle-ci en dispose ainsi. Dans ce cadre, en particulier, elles – identifient les demandes concernées; – transmettent ces dossiers au SEN pour vérification et validation sous l'angle de l'ORNI; – évaluent et traitent les demandes sous l'angle du droit des constructions et de l'aménagement du territoire, en se référant au préavis du SEN en ce qui concerne la protection contre le RNI. Mme Genolet-Leubin explique que les citoyens peuvent savoir en tout temps quelles sont les antennes autorisées près de chez eux, leur technologie et leur classe de puissance. Les citoyens sont tenus informés, via les mises à l'enquête publique, des nouvelles constructions et des modifications notables d'installations de téléphonie mobile. Ils ont la possibilité d'agir s'ils sont propriétaires ou occupants d'un lieu à utilisation sensible situé à l'intérieur du périmètre de légitimation. Mais les arguments invoquant d'éventuels effets des RNI sur la santé ne seront pas recevables si le projet remplit les exigences de l'ORNI.
----	---



FCV·VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

	Jusqu'ici, les citoyens ne sont pas systématiquement tenus informés des modifications mineures d'antennes : la procédure «bagatelle» s'appliquait (sans mise à l'enquête publique). Jusqu'à l'été 2021, la DTAP a recommandé de faire une procédure simplifiée en cas de modification mineure sur la base de critères qu'elle a elle-même fixés. En automne 2021, la DTAP a retiré ses recommandations. Actuellement, les discussions sont en cours entre la DTAP, les opérateurs et la Confédération. Le canton suit les développements et tiendra les communes informées dès que des décisions claires seront prises. Dans l'intervalle, les demandes en suspens seront traitées au cas par cas, bilatéralement avec les communes concernées. 2. Mme Genolet-Leubin informe par la suite sur les dossiers de construction de compétence communale. Environ 2600 dossiers ont été soumis au SEN en 2020. Mme Genolet-Leubin présente la vision suivante : Le SEN ne se prononcera dorénavant plus que: – dans les cas prescrits par la législation; – le cas échéant, sur les domaines environnementaux pouvant être fortement impactés par le projet et sur lesquels le SEN estime que son expertise peut avoir un impact significatif en matière de protection de l'environnement. – L'analyse des autres domaines environnementaux sera laissée au soin de la Commune. – Le SEN met à disposition des informations et une série de documents. Le comité de la FCV demande depuis des années de simplifier les procédures cantonales. C'est pourquoi il salue vivement cette volonté du SEN d'alléger la procédure cantonale.
2.	PV de la dernière séance Le PV de la dernière séance est approuvé.
3.	Préparation de la rencontre avec le Conseil d'Etat Lors de la rencontre avec les Conseil d'Etat, le comité souhaiterait aborder en particulier les thèmes suivants : 1. Aménagement du territoire : définition des zones d'habitation et préavis sur les demandes de construction et les projets routiers 2. Section secrétariat de la commission cantonale de signalisation routière (CCSR) 3. Etablissement de l'inventaire des bâtiments (Service immobilier et patrimoine, SIP) 4. Homologation des itinéraires cyclables 5. Surveillance et haute surveillance du canton sur les communes 6. Enseignements de la crise du Covid 19 en matière de coopération entre le canton et les communes
4.	Divers - La FCV a pris connaissance du projet de rapport final des experts sur le projet de financement des forêts de protection en Valais. Il s'agit d'une affaire compliquée, avec de nombreux intérêts différents et des difficultés entre les parties concernées.



FCV·VWG

Fédération des Communes Valaisannes
Verband Walliser Gemeinden

- V. Gaspoz et E. Ruffiner informent sur l'Assemblée générale de l'Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse (SDJ) qui a eu lieu le 4 novembre 2021. La SDJ a réalisé qu'elle devait résoudre le problème du monopole, car plusieurs communes se sont retirées. Elle reviendra vers la FCV en 2022 avec des propositions de solutions.
- Les séances du comité 2022 sont fixées comme suit :
 - Mercredi 26 janvier 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 23 février 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 23 mars 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 27 avril 2022 : séance du comité et assemblée générale, à partir de 13h00, AG à partir de 17h00, probablement à Viège.
 - Mercredi 25 mai 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 22 juin 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 31 août 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 28 septembre 2022, 16h00, Sion
 - Mercredi 9 novembre 2022, séance du comité et rencontre avec le Conseil d'État, avec repas, dès 09h00, Sion
 - Mercredi 30 novembre 2022, 16h00, Sion

Prochaine séance du comité : Mercredi 1^{er} décembre 2021, 16h00.

Pour le procès-verbal : E. Ruffiner, Secrétaire générale